

# L'Assemblée Générale d'Air Liquide

Chaque année, l'Assemblée Générale est un temps fort et un moment unique d'échange et d'information pour les Actionnaires.

## Bon à savoir

**Vous ne pouvez pas vous rendre à l'Assemblée Générale mais souhaitez vous faire représenter pour le vote ?**

Faites-vous représenter en donnant pouvoir à la personne de votre choix :

- par Internet, avant le **5 mai 2025, 15h00** ;
- par formulaire papier, avant le **2 mai 2025, 23h59**.

**Pensez à anticiper** : aucune procuration ou mandat ne pourra être traité en direct le jour de l'Assemblée Générale.

**Comment voir ou revoir l'Assemblée Générale ?**

L'événement est **retransmis en direct sur [airliquide.com](https://airliquide.com)**, en français, et en anglais et en langue des signes. Il est ensuite disponible en différé sur ce même site.

Le Groupe est très attaché à la participation et au vote de ses Actionnaires, **quel que soit le nombre d'actions détenues**.

L'Assemblée Générale se tiendra cette année le **mardi 6 mai 2025 à partir de 15h00 au Palais des Congrès de Paris**.

Retrouvez toutes les informations sur [airliquide.com](https://airliquide.com), rubrique Assemblée Générale.

## Les modalités de vote

### Avant l'Assemblée Générale

- **Le vote par Internet** : cette solution simple et sécurisée s'adresse à tous nos Actionnaires. Vous pouvez consulter en ligne la documentation utile à votre vote, **voter** les résolutions, **donner pouvoir** au Président ou à un tiers, **télécharger** une carte d'admission pour assister à l'Assemblée Générale.

Par défaut, vous recevez une convocation par courrier postal.

**Si vous préférez recevoir une convocation électronique**, connectez-vous à votre [Espace Actionnaire](#) et choisissez la convocation électronique dans la section « Mon Profil /Préférence de communication ».

Voter par Internet en amont de l'Assemblée Générale **ne vous empêche pas de venir à l'Assemblée**. Il vous suffit de cliquer sur le lien « Demander une carte d'accès » et de remplir les différents champs afin d'obtenir une carte « Actionnaire ayant déjà voté ».

Cette carte, réservée aux Actionnaires ayant déjà soumis un vote sur résolution ou un pouvoir (au Président ou à un tiers), sera alors générée et envoyée en quelques jours à votre domicile.

- **Le vote par courrier** : vous pouvez compléter et renvoyer votre formulaire de vote reçu avec la brochure « Avis de convocation ».

### Pendant l'Assemblée Générale

**Le vote sur place en direct** : vous utilisez la tablette fournie à votre arrivée. Pour information, tout Actionnaire présent à l'Assemblée Générale reçoit **un jeton de présence**.

## Comment voter par Internet ?



**Actionnaires au nominatif** : accédez au vote par Internet depuis votre [Espace Actionnaire](#).



**Actionnaires au porteur** : connectez-vous au **site Internet de votre établissement financier**.